PROJET PEDAGOGIQUE 2019

Accueil de Loisirs de Narcastet

Accompagné et subventionné par la CAF Béarn et Soule

1. Les objectifs éducatifs de la commune

L'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) de Narcastet est un service municipal qui s'adresse aux familles du territoire à la recherche d'un accueil éducatif durant les temps périscolaires.

Narcastet est une commune de près de 800 habitants située sur l'aire périurbaine de l'agglomération de Pau. Elle bénéficie des avantages d'un environnement urbain avec des possibilités d'actions culturelles et sportives de proximité tout en offrant un cadre propice à la découverte de la nature et de l'environnement.

Longtemps déléguée à l'association d'éducation populaire des Francas, la municipalité de Narcastet a souhaité reprendre la gestion de la structure en 2013 afin de proposer une offre d'accueil de qualité permettant la découverte et l'expérimentation d'activités diverses dans un cadre sécurisé et sécurisant pour chaque enfant.

Ainsi, l'ALSH de Narcastet souhaite permettre à l'enfant de se construire et de s'épanouir en dehors du cadre familial et scolaire. Plusieurs objectifs éducatifs ont été définis afin de donner à l'équipe d'animation les moyens de mettre en place des propositions pédagogiques cohérentes et pertinentes :

- Aider l'enfant à se construire dans un contexte de vie en collectivité
- Favoriser sa socialisation en mettant l'accent sur des notions de respect, de tolérance et de partage
- Accompagner l'enfant dans une démarche privilégiant son autonomie et son sens des responsabilités

2. L'organisation de l'ALSH

2.1. Les locaux

2.1.1 L'accueil des enfants

La municipalité de Narcastet met à disposition de l'ALSH un bâtiment entièrement dédié aux enfants. Ce bâtiment est constitué de deux étages :

Au rez-de-chaussée :
Suite à de récentes rénovations, l'ALSH bénéficie d'une salle d'activité de 37m^2 à destination des 9-11 ans. A côté, une salle informatique peut être aussi utilisée pour des activités spécifiques, autour du multimédia par exemple.

Au 1er étage :
2 salles d'activités sont aménagées afin d'accueillir les enfants des deux autres tranches d'âge : les 3-6 ans dans un espace de 55m^2 et les 7-8 ans dans un espace de 63m^2.
Lorsque les effectifs ne permettent pas de dissocier les 7-8 ans des 9-11 ans, les animateurs référents regroupent l'ensemble des 7-11 ans afin de leur proposer des ateliers différents tout en restant au sein du même groupe.

L'ALSH de Narcastet dispose de sa propre salle de restauration qui peut accueillir l'ensemble des enfants.

Une salle de sieste permet aussi aux tout petits de pouvoir dormir et aux plus grands qui en font la demande de se reposer après le repas.

2.1.2 Les espaces extérieurs

L'ensemble des pièces du premier étage ont un accès direct à un espace herborisé clôturé afin de permettre aux enfants de profiter d'une aire de jeux extérieure sécurisée.

Aussi, deux bâtiments communaux situés à côtés de l'ALSH, dans la même enceinte, sont utilisés en fonction des programmes d'activités prévus : le dojo pour des parcours de motricité ou des petits jeux collectifs ; les salles municipales pour des grands jeux intérieurs.

2.1.3 Les pièces à destination de l'équipe pédagogique

Une salle de repos est à disposition des animateurs pour leur pause ou bien pour préparer certaines activités. Elle est située à côté des deux régies où ils peuvent trouver tout le matériel pédagogique dont ils pourraient avoir besoin.
Enfin, un bureau permet aux directeurs d'assurer la gestion administrative de la structure et de recevoir les parents.

2.2. Les modalités d'accueil

L'ALSH de Narcastet est ouvert tous les mercredis en période scolaire et durant les vacances scolaires, de 7h30 à 18h30, dans les locaux situés au « Domaine du Château ».

Au préalable, les familles doivent remplir un dossier d'inscription qui sera valable pour l'année scolaire en cours. Elles doivent aussi s'acquitter des frais d'adhésion qui s'élève à 8€ par enfant. Ces frais seront à renouveler de la même façon que le dossier, à chaque nouvelle année scolaire. Ensuite, elles pourront inscrire leur enfant pour la période de leur choix en respectant les délais mentionnés dans le règlement intérieur.

Afin de s'adapter au maximum aux besoins des familles, l'enfant pourra être accueilli sur plusieurs modes d'inscription :

- A la journée
- A la demi-journée (matin ou après-midi)
- Avec ou sans repas

2.3. *Les tarifs*

Les tarifs qui s'appliquent ont été réfléchis de façon à prendre en compte les ressources financières et la provenance des familles. Ils ont été votés par le conseil municipal le 14 janvier 2019.

Certaines communes, telles qu'Assat, Rontignon, Bordes, Meillon, Aressy et Uzos, sont dites « conventionnées » car elles participent financièrement aux frais de fonctionnement de l'ALSH. Cela permet de proposer un tarif plus avantageux aux familles provenant de ces communes.

Tarifs 2019 :

Quotients Familial	Journée avec repas	½ Journée sans repas	Repas	Journée sans repas
2001 >	19.00 €	9.00 €	3.00 €	16.00 €
1001 > 2000	17.00 €	8.00 €	3.00 €	14.00 €
651 > 1000	15.00 €	7.00 €	3.00 €	12.00 €
< 650**	11.00 €	6.00 €	3.00 €	8.00 €

*Communes non conventionnées 2.00€ en plus du prix facturé pour la journée, 1.00€ pour la demi-journée
**Tarif déduction fait de l'aide au temps libre. Applicable sur présentation d'attestation temps libre.

Des réductions sont appliquées aux familles qui souhaitent réserver un forfait semaine pendant les vacances scolaires. Le montant du forfait varie selon le quotient familial et est dégressif pour les familles avec plusieurs enfants.
En revanche, ce forfait doit être réglé à l'avance et n'est pas remboursable.

QF	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +
**ATL CAF	50.00€	90.00€	120.00 €
650 >	70.00€	130.00€	170.00€

Tarifs applicable sur présentation d'attestation temps libre
Communes non conventionnées : 10.00€ la semaine/enfant

2.4. Le public accueilli

L'ALSH de Narcastet accueille des enfants âgés de 3 à 11 ans. Ils proviennent principalement de Narcastet et des communes conventionnées citées plus haut.

Les enfants âgés de moins de 3 ans sont accueillis uniquement s'ils sont déjà scolarisés.

Les caractéristiques des différentes tranches d'âge

L'enfant de 3 à 6 ans se construit progressivement, il se mesure systématiquement à ses parents pour construire sa personnalité. Il demande à l'adulte des repères et des réponses, l'adulte doit gérer cette phase en lui donnant des repères. Son rôle est de le rendre autonome dans un univers sécurisant.

L'adulte doit répondre aux questions (Pourquoi ?) de l'enfant de manière simple afin de contribuer au développement intellectuel et de la personnalité. L'adulte doit repérer la notion de danger et la faire comprendre à l'enfant. Il doit créer des situations où l'enfant pourrait exercer ses capacités et permettre à l'enfant de tester, de s'affronter.

A cet âge-là, l'enfant a un temps de concentration de courte durée, du point de vue physique sa motricité n'est pas très développée et il apporte une très grande importance à l'imaginaire.

L'enfant de 6 à 11 ans affine tout ce qu'il a acquis durant la petite enfance, il structure sa pensée, fait des projets, collectionne. Il a une énergie très forte et se contente d'affiner ses capacités motrices, d'où ce besoin d'activités sportives. Il éprouve aussi le goût pour les activités de pleine nature parce qu'il s'intéresse à tout ce qu'il se passe autour de lui. Il est donc très attiré par les activités où il pourra expérimenter, comprendre le monde qui l'entoure. Il cherche à être reconnu comme un grand, veut devenir autonome, cherche des responsabilités parce que comme cela il pense qu'il est grand.

A cet âge-là, l'enfant a du mal à intégrer toutes les règles de vie en collectivité. Le rôle de l'adulte est de les répéter tout en expliquant que la règle n°1 est de respecter les règles.

Du point de vue physique, il aime courir, grimper, se mesurer à autrui, il est bon de développer les jeux d'adresse, d'équilibre, d'acrobatie, de maîtrise du corps. Ils ont une endurance limitée mais une récupération rapide. Du point de vue intellectuel, ils ont besoin de tenter des expériences, de découvrir de nouvelles techniques, de jouer à des jeux d'expression. Du point de vue affectif c'est la période où ils ont besoin de se retrouver plus souvent entre enfant de même sexe, ils s'identifient beaucoup à l'adulte, ont des idoles.

2.5. Le personnel

L'équipe pédagogique se compose d'un directeur titulaire du BAFD et d'un master en management des entreprises, d'un directeur adjoint titulaire du BAFA et en cours d'obtention du BAFD ainsi que de 4 animateurs titulaires du BAFA (ou du CAP Petite Enfance) ou bien stagiaires. Afin de respecter la règlementation en vigueur et de composer une équipe stable et compétente, le nombre d'animateurs stagiaires ne sera pas plus important que le nombre d'animateurs titulaires.

Les animateurs sont positionnés sur une tranche d'âge en fonction de leurs expériences passées et de leurs compétences de façon à ce que les enfants puissent avoir des adultes référents à qui s'adresser, des repères.

Un agent technique est en charge de l'entretien des locaux et de la restauration. Cette personne fait partie intégrante de l'équipe étant donné qu'elle intervient aussi auprès des enfants, notamment durant les temps de repas. Le personnel pédagogique et l'agent technique doivent donc nourrir une communication régulière afin de mener à bien les actions collectives entreprises au sein de l'ALSH et d'optimiser les interventions de chacun auprès des enfants.

La notion d'équipe est fondamentale ; en effet cette équipe doit être soudée, doit posséder des objectifs communs et des attitudes éducatives communes. Pour cela, on ne peut concevoir une équipe sans concertation, sans échanges, où chaque animateur agît en fonction de ce qu'il pense.

La force de l'équipe d'animation doit provenir de sa diversité. La personnalité de chacun doit se mettre au service de l'équipe.

Pour y parvenir, les réunions de travail sont primordiales. L'équipe doit discuter des enfants, de la conception que chaque animateur en a, ainsi que du rôle éducatif qu'il doit mener. En concertation, elle doit mettre en place un programme d'activités en s'assurant de son bien-fondé vis-à-vis des objectifs définis collectivement au préalable.

2.6. Une journée type

Une journée à l'ALSH est construite en se basant sur les besoins et le rythme de l'enfant. Elle respecte donc les fluctuations d'énergie de l'enfant.

- **7h30 – 9h30 : Accueil du matin**

Les enfants arrivent de manière échelonnée et sont accueillis par l'animateur d'accueil à partir de 7h30. Les autres animateurs arrivent eux aussi de manière échelonnée (8h, 8h30, 9h30).

C'est un temps libre encadré où les enfants peuvent jouer en autonomie à des ateliers proposés par les animateurs. Ce temps se déroule dans le respect des besoins de l'enfant : le matin étant parfois un moment où la séparation avec le parent est difficile, l'animateur devra se rendre disponible, rassurant et à l'écoute de l'enfant.

- **9h30 – 10h : Temps de transition**

C'est le moment où les enfants sont tous rassemblés au sein de leur groupe d'âge. Les animateurs les invitent à aller aux toilettes et se laver les mains avant de faire l'appel et démarrer l'activité du matin.

- **10h30 – 11h30 : Activité du matin**

L'équipe pédagogique propose un programme d'animation où les enfants prennent part à des activités de toute sorte. Ces temps-là constituent les moments forts de la journée et nécessitent une véritable réflexion afin d'assurer une diversité d'activités en cohérence avec le projet pédagogique.

Il est en effet important de les varier car l'ALSH est un lieu où l'on peut multiplier les découvertes, les expériences afin de développer l'ouverture d'esprit et la curiosité et pourquoi pas de faire émerger des « talents » ou encore des passions.

Il peut être envisageable de fonctionner par ateliers : chaque animateur mène un atelier et les enfants peuvent donc avoir le choix. L'avantage des ateliers est que cela permet aussi d'avoir des groupes allégés.

Le temps d'activité inclus aussi le temps de rangement et de nettoyage. Il est important d'y associer les enfants dans un souci de développement de leur autonomie et de leur sens des responsabilités.

- **11h30 – 12h : Temps de transition avant le repas**

Avant le repas, les animateurs s'assureront que chaque enfant est passé aux toilettes et s'est lavé les mains.

- **12h – 13h : Repas**

Le temps du repas est un temps convivial où l'on doit s'assurer de l'apprentissage culinaire de chaque enfant : on ne force pas un enfant à manger mais on l'invite à goûter à tout afin de varier ses goûts (de plus, le palais évolue au fil du temps, ce qui nous permet d'apprécier des aliments qui ne nous plaisait pas auparavant).

C'est un moment éducatif où chaque enfant va aussi apprendre à se tenir correctement, se servir, partager et échanger avec ses camarades dans une ambiance détendue et calme.

- **13h – 14h30 : Temps calme**

Ce moment est très important car il permet aux enfants de se ressourcer et « d'économiser » leur énergie avant de démarrer l'activité de l'après-midi.

Les animateurs vont proposer des ateliers qui vont respecter le besoin de détente de l'enfant : coloriage, puzzle, jeux de société, lecture…

Les plus petits, quant à eux, font la sieste. En général, cela concerne les moins de 5 ans mais un enfant plus grand peut aussi ressentir le besoin de se reposer.

- **14h30 – 16h : Activité de l'après-midi**

Second temps fort de la journée, les caractéristiques de l'activité de l'après-midi sont identiques à celles du matin.

- **16h – 16h30 : Goûter**

Le goûter est fourni par les parents. Il faut être vigilant aux différentes allergies alimentaires et faire attention à ce qu'il n'y est pas de « prêt de goûter » entre enfants, surtout chez les petits.

- **16h30 – 18h30 : Accueil du soir**

Le départ échelonné des enfants le soir se fait dans les mêmes conditions que le matin. Les enfants jouent en autonomie mais les animateurs sont là pour leur proposer des ateliers divers.

Il est aussi important que les animateurs communiquent avec les parents sur la journée de leur enfant. Cela les rassure, nous permet d'établir une relation de confiance mais aussi de potentiellement recevoir des informations complémentaires sur l'enfant qui peuvent nous aider à comprendre certains comportements ou réactions.

On fait attention à ce que chaque enfant reparte avec un adulte mentionné sur son dossier. Si une personne inconnue (non inscrite sur le dossier de l'enfant) se présente, nous sommes en droit de refuser de lui laisser l'enfant. Dans ce cas, la directrice essaiera de joindre les parents pour avoir l'autorisation de laisser l'enfant à cette personne-là.

2.7. Rôle et attitudes attendus de l'animateur

L'animateur est garant de l'image de l'ALSH et de l'épanouissement du chaque enfant. Il doit remplir les missions suivantes :

- Assurer la sécurité physique et morale de l'enfant. L'animateur est le garant des règles de vie collective, de la sécurité et du bien-être des enfants.

- Travailler en équipe pour mettre en œuvre un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif.
- Construire une relation de qualité avec les familles : adopter une attitude respectueuse, correcte et citoyenne.
- Participer à l'accueil, la communication et au développement des relations avec les parents et les structures environnantes (partenaires, prestataires…)
- Veiller au respect des locaux et du matériel.
- Se rendre disponible et à l'écoute auprès des enfants et des familles mais aussi auprès de ses collègues, rester curieux et ouvert d'esprit en sachant se remettre en question.

3. Les intentions éducatives de l'ALSH

3.1. Les valeurs éducatives

Les orientations éducatives de l'organisateur (la commune de Narcastet) et de l'équipe pédagogique s'inscrivent dans la lignée de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

Des valeurs comme le respect, le partage et la tolérance sont prônées au quotidien au travers de la gestion de la vie quotidienne et de la vie de groupe.

3.2. Les objectifs pédagogiques et les moyens déclinés

L'équipe a fixé 7 objectifs pédagogiques auxquels elle va tenter de répondre quotidiennement :

1 – Assurer la sécurité physique, morale et affective de chaque enfant
2 – Faire vivre de nouvelles expériences
3 – Développer l'autonomie
4 – Favoriser la vie en collectivité
5 – Favoriser l'esprit de vacances
6 – Développer les échanges avec les autres
7 – Favoriser la créativité et l'imaginaire

Pour chacun de ces objectifs, l'équipe d'animation a défini les moyens à mettre en place afin d'atteindre les objectifs fixés.

1 – Assurer la sécurité physique, morale et affective de chaque enfant

- En favorisant les temps de concertation (temps de parole, écoute et dialogue que ce soit avec les enfants, les parents et l'équipe d'animation)
- En instaurant des règles de vie, d'hygiène et de sécurité
- En s'adaptant au rythme de l'enfant
- En instaurant un climat de confiance avec l'enfant et les parents
- En veillant à l'intégration de tous les enfants
- En mettant à disposition de l'enfant un environnement sécurisé et sécurisant
- En sensibilisant les enfants au respect de l'autre

2 – Faire vivre de nouvelles expériences

- En organisant des sorties, des camps, des veillées
- En proposant des activités diversifiées et innovantes
- En faisant découvrir des univers et cultures différents
- En favorisant le partenariat avec des intervenants à spécificités multiples

3 – Développer l'autonomie

- En laissant le libre choix des activités aux enfants
- En laissant faire l'enfant et ne pas faire à sa place
- En responsabilisant les enfants quant à l'organisation de certaines activités / jeux et dans les gestes de la vie quotidienne (goûter, repas…)
- En instaurant des temps libres et de concertation
- En mettant en place des projets où les enfants sont acteurs et non consommateurs

4 – Favoriser la vie en collectivité

- En instaurant des règles de vie et en les faisant respecter
- En favorisant les jeux de groupes
- En développant l'esprit d'équipe
- En créant des temps et des espaces de concertation
- En organisant des grands jeux et des sorties
- En faisant participer l'enfant aux tâches de la vie quotidienne (rangement, respect du matériel…)

5 – Développer les échanges avec les autres

- En permettant à l'enfant de rencontrer des personnes extérieures à l'ALSH, de différents âges et de différentes cultures
- En facilitant la cohésion de groupe et le dialogue entre eux par l'intermédiaire du jeu

7 – Favoriser la créativité et l'imaginaire

- En utilisant divers supports, matériels et différentes techniques
- En proposant des jeux d'expression et d'imitation
- En créant une ambiance adaptée à l'enfant (thème, décors, costumes, mise en scène de l'activité)

4. L'évaluation

4.1. L'évaluation du projet d'animation

Le projet d'animation sera évalué de manière régulière afin de souligner les potentielles difficultés rencontrées mais aussi les situations satisfaisantes vécues par les enfants. Des réunions d'équipe sont programmées le mardi matin en période scolaire et le soir lors des vacances scolaires afin de faire le point sur les journées passées et préparer les suivantes.

Des temps de parole seront aussi mis en place auprès des enfants afin de mesurer l'adéquation de ce qui est proposé avec leurs envies et leurs besoins respectifs. Cela permet à l'équipe d'animation de « prendre la température » et d'ajuster leurs propositions pour s'adapter au maximum aux enfants.

Au sein de l'équipe et lors des réunions, des outils comme la toile d'araignée ou un système de grille de notation peuvent être utilisés pour vérifier l'atteinte des objectifs pédagogiques au travers des activités et du fonctionnement collectif mis en place.

4.2. L'évaluation de l'équipe

L'équipe sera évaluée individuellement afin que chacun puisse s'exprimer en totale liberté et évoquer des problèmes plus personnels et des sujets concernant la cohésion de l'équipe. Un entretien sera programmé, soit sur demande de l'animateur lorsqu'il en ressent le besoin, soit sur demande du directeur pour faire un point de temps en temps sur sa situation au sein de la structure.